



COMPTE-RENDU

Séance du 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire,

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Marie-Christine GARROCO, Paul LAMOURE, Etienne CURT, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS, Richard BELLON

Excusés : Laurent MARQUE

Secrétaire de séance : Marie PEES

Désignation du secrétaire de séance : Marie PEES

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal du 21 mars 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 21 mars 2019

Question n°2 : Vote du Budget 2019

Le Conseil Municipal par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas, M. Bellon)

VOTE le budget 2019

Investissement

Dépenses 1 291 106.00 € (dont 403 792.00 € de RAR)

Recettes 1 291 106.00 € (dont 200 100.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses 1 106 935.00 €

Recettes 1 106 935.00 €

Question n° 3 : Fixation du taux des impôts locaux 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2019, comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2018	Taux votés en 2019	Bases 2019	Produits 2019
Taxe Habitation	17.59 %	17.59 %	1 382 000	243 094
Taxe Foncière (bâti)	9.64 %	9.64 %	1 110 000	107 004
Taxe Foncière (non bâti)	46.64 %	46.64 %	42 000	19 589
			TOTAL	369 687

Question n° 4 : Subvention aux associations 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer au titre de l'année 2019, aux organismes ci-après désignés, les subventions suivantes inscrites au budget primitif 2019, article 6574 :

<u>Associations</u>	<u>Subvention attribuée en 2019</u>
ACCA	1 500 €
Les Amis de l'Orgue	2 000 €
Association St Jean	2 000 €
Foyer Rural	2 000 €
Les Aînés ruraux	450 €
Lous Hardits de Loubie	2 000 €
Association sportive du Collège d'Arudy	150 €
FNACA	100 €
Ossau cheval	50 €
Secours populaire	600 €
Ski Club d'Artouste	500 €
OCCE Les Isards	1 600 €
OSSAU HAND BALL CLUB	100 €
Club nautique ossalois	100 €
TOTAUX	13 150 €

Question n° 5 : Tarif des prestations communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** le tarif des prestations communales 2019 comme suit :

	Tarif 2018
Permanences ADER (journée)	30.00 €
Location de la salle Lapuyade (journée)	60.00 €
Entretien Saint Pierre d'Aurillac (heure)	18.51 €
Fourgon mortuaire (participation familiale)	42.00 €
Concession cinquantenaire 1m	50.00 €
Concession cinquantenaire 2m	100.00 €
Caveau 1 m	1836.00 €
Caveau 2 m	2723.40 €
Case columbarium	612.00 €
Tarif copie noir et blanc	0.18 €
Tarif copie couleur	0.70 €

	FOYER RURAL	Salle bleue
Habitants de la commune	100 €	50 €
Associations de la commune Pour des manifestations liées à l'association	Gratuit	Gratuit
Personnes physiques et associations extérieures à la commune	200 €	100 €

Conditions de location du Foyer Rural :

- le matériel (tables et chaises) mis à disposition est compris dans les tarifs de la location des salles.
- le montant de la location devra être versé à la remise des clés.
- l'utilisation de ces salles sera subordonnée au versement d'une caution fixée à 300 €.

Indépendamment de la location des salles, le matériel (tables et chaises) pourra être prêté gratuitement aux habitants de la commune et aux associations de la commune. Une caution de 100 € sera demandée aux habitants de la commune.

Chaque caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

Question n° 6 : Emplois d'été 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création de :

- 3 emplois non permanents d'adjoints techniques pour assurer les fonctions d'agent technique à la Tourbière, représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019.
- un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour assurer les fonctions d'agent technique au service voirie, représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2019.

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail,

PRECISE que ces emplois sont dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 348, majoré 326, de la fonction publique,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Question n° 7 : Transfert provisoire de la Salle du Conseil Municipal

L'assemblée prend acte de la décision du Maire de transférer la salle du Conseil à la salle du Rey tout au long des travaux de rénovation qui devraient être exécutés du 2 mai 2019 au 31 décembre 2019.

Question n° 8 : Désignation d'un délégué à la protection des données

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à désigner La Fibre 64 comme Délégué à la Protection des Données de la Commune de Louvie-Juzon sur le site de la CNIL.

Question n° 9 : Travaux Tourbière 2019

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas et Mme Bellon), **DECIDE** de valider les travaux 2019 de réhabilitation de la Tourbière de Pédestarrès.

DECIDE de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour ces travaux.